

# **PORT DIÉLETTE : L'AGGLOMÉRATION RAPPELLE SON SOUTIEN FINANCIER ET AFFIRME SA VOLONTÉ DE DÉFINIR UNE STRATÉGIE POUR L'AVENIR DE CET ÉQUIPEMENT**

Suite aux propos qui ont été relayés lors de l'Assemblée générale des Plaisanciers de Port Diélette qui s'est tenue début avril, les membres de l'association ont fait remonter leurs inquiétudes quant à l'avenir de cet équipement placé sous la concession de l'Agglomération du Cotentin. Des réponses ont pu être apportées le jour même par Manuela MAHIER, Vice-Présidente en charge de la Mer, du Nautisme et du Rayonnement du Cotentin, l'Agglomération veut aussi, à cette occasion, rappeler son soutien et préciser sa stratégie concernant cet équipement portuaire.

## **Le contexte**

Construit en 1997, le Port de Diélette était initialement sous concession de la Communauté de communes des Pieux jusqu'en 2044. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la création de l'Agglomération du Cotentin, cette concession a été transférée à l'EPCI.

## **3 M€ investit par l'Agglomération depuis 2017 pour l'équipement du port**

Depuis la reprise de la concession en 2017, l'Agglomération assume financièrement le déficit d'exploitation structurel de cet équipement et y réalise les travaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Pour rappel, depuis la reprise de la concession par le Cotentin, la collectivité a consacré plus de 3 M€ en investissement ou en entretien. Le remplacement des pontons pour 230 000€, le changement de la porte abattante pour 337 000€, la réfection de la station de carburant pour 91 000€, l'installation de la borne de pesée pour la pêche pour 72 000€ ou encore le déploiement de la vidéosurveillance pour 44 000€ en sont quelques exemples auxquels il convient d'ajouter près d' 1 M€ pour le dragage du port.

Ces investissements montrent le soutien apporté par l'Agglomération à cet équipement communautaire et la vigilance apportée par la collectivité pour éviter que « les services ne se dégradent » contrairement à ce que rapporte l'association des plaisanciers.

Lors de l'Assemblée générale, Manuela MAHIER, Vice-Présidente de l'Agglomération en charge de la Mer, du Nautisme et du Rayonnement du Cotentin, a pu répondre à certaines des interrogations formulées par les usagers du port et a insisté sur la stratégie maritime construite actuellement par l'Agglomération du Cotentin, au sein de laquelle cet équipement portuaire aura bien sûr toute sa place.

### **Une approche stratégique pour l'avenir du port**

Afin de donner un cap à l'avenir du port Diélette, l'Agglomération a lancé en 2020 une étude stratégique. Celle-ci s'appuie sur le maintien de l'activité pêche et des liaisons vers les îles anglo-normandes. Elle intègre également la volonté de s'ouvrir vers de nouvelles activités ainsi qu'intégrer le risque sur les bateaux de la houle actuelle. Actuellement, le choix des orientations définitives n'a pas été arrêté.

Lors de son assemblée, l'association a souligné la nécessité de réaliser des travaux d'extension de la digue pour limiter l'ensablement et la houle dans le port. Selon l'association, ce projet serait amorti sur 20 ans grâce aux économies de fonctionnement et un renforcement de l'attractivité du port.

L'Agglomération rappelle que ce projet tel qu'il est présenté par l'association, n'offre pas la certitude de voir ce problème de houle et d'ensablement solutionné et que le coût de cet investissement est estimé à 13,26 M€

auquel il faut ajouter le renforcement des digues et du mur pour 3,12 M€. Ces investissements impliqueraient une charge financière annuelle de 907 700€ qui ne pourrait être financée par une économie sur les coûts d'exploitation ou sur l'apport de recettes d'une quarantaine de bateaux supplémentaires.

Si l'impatience des usagers peut être compréhensible, la responsabilité des élus est avant tout de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Cela implique donc de prendre le temps nécessaire pour mesurer les répercussions financières d'un investissement ou de l'exploitation d'un équipement déficitaire notamment au regard des retombées sur le développement du territoire et du nombre de bénéficiaires.